



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 09 Juin 2023

AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711322-20230619-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-06-2023

Publication le : 19-06-2023

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Juin 2023

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	28	24	04
Vote			
A l'Unanimité	Pour :	28	
	Contre :	00	
	Abstentions :	00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

02 Juin 2023

L'an 2023, le Vendredi 09 Juin à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 02 Juin 2023.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - M. Fulbert MIROITE - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Marie-Pierre DAMAS - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - Mme Laurence LAROCHELLE.....(24)

REPRÉSENTÉS : M. Charly DARMALINGON - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Annie CHRISTOPHE - M. Claude JERSIER.....(04)

ABSENTS : Mme Marylène ROCHEMONT (01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Sabrina FELEL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20230609_49

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DANS L'OPTIQUE D'UNE REORGANISATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

La Commune de Trois-Rivières, ainsi que de nombreuses collectivités sur notre territoire, exprime le souhait d'initier une réflexion visant à optimiser et améliorer les activités périscolaires et extrascolaires destinées aux enfants de notre commune.

Dans cette optique, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement de consultations auprès de diverses structures intervenant dans ce domaine, afin qu'elles puissent soumettre des propositions et des idées d'organisation en accord avec la politique de la collectivité.

Une fois ces consultations terminées, le Conseil Municipal sera informé des propositions et du choix qui sera fait par Monsieur le Maire quant à la poursuite de ces activités au sein de notre collectivité.



AR-Préfecture de Basse-Terre

971-219711322-20230619-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-06-2023

Publication le : 19-06-2023

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 09 Juin 2023

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal DECIDE,**

A L'UNANIMITE

Article 1 : Prend acte du lancement de cette consultation dans le but d'optimiser et d'améliorer les offres d'accueil péri et extrascolaires ;

Article 2 : Autorise le Maire a mener les consultations et à valider la solution la plus avantageuse pour la collectivité, dans le respect des dispositions réglementaires ;

Article 3 : Le Maire et le Directeur Général des services sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 09 Juin 2023.

Au registre suivent les signatures



**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,**

Jean-Louis FRANCISQUE

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :
-recours administratif gracieux auprès de mes services,
-recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »